



## PROJET D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE SUR LA RÉSIDENCE LILLE DÉLIVRANCE

**La Commission Centrale Santé Sécurité des Conditions de Travail s'est réunie par deux fois, en novembre 2020 et janvier 2021, pour évoquer le projet d'utilisation des véhicules de service sur la Résidence Lille Délivrance.**

La problématique est la suivante : il n'y a pas d'origine ou d'arrivée de trains produits par l'Usine Nord sur le site de Lille Délivrance, excepté quelques créations temporaires pour des motifs de travaux sur le site de Somain.

Cependant, la situation géographique idéale du site de Lille Délivrance représente pour la production une belle opportunité d'avoir une meilleure réactivité aux sollicitations et une couverture optimisée des journées de service sur les sites de Somain et Grande-Synthe.

**Ce fonctionnement implique donc une forte utilisation du taxi** dans la construction des journées de service entre Lille et les gares Fret environnantes.

D'après la Direction, il semble que des conducteurs aient fait part de leur mécontentement au sujet de la relation avec la compagnie de transport. Les agents ont mis en avant certains irritants concernant la qualité des prestations de la compagnie de taxi.

Dans le but de faire disparaître ces irritants, après des discussions avec les agents de conduite et la création d'un groupe de travail, la Direction propose de remplacer les taxis par la mise à disposition d'un véhicule de service.

**Les ADC prendront leur service à Lille Délivrance et utiliseront une voiture de service pour se rendre sur le lieu origine de leur train.**

Cette mise en place semble donc motivée par l'amélioration de la production au quotidien et rendra les conducteurs autonomes car ils ne seront plus tributaires des aléas de la société de taxis.

Mais bien sûr, au-delà de l'aspect organisationnel, cela permettra à la Direction de réaliser des économies non négligeables. Dans le cadre de la compétitivité face aux entreprises concurrentes, cet argument peut s'entendre et prend tout son sens quand on connaît le tarif des taxis.

Cependant, des questions restent en suspens quand on analyse l'organisation future avec des véhicules de service. Certes, le conducteur ne subira plus de temps d'attente mais il deviendra sur cette partie du trajet, non plus un passager mais un conducteur, avec tout ce que cela implique.

Effectivement, à l'arrière du taxi, l'ADC peut se permettre de mettre ses sens au repos et profiter du temps de trajet pour se détendre. Ce ne sera plus le cas dans la nouvelle organisation, où il sera seul, devra rester en éveil et concentré sur le trajet en gérant seul les conditions atmosphériques, le trafic routier et les éventuels aléas mécaniques.

**Au final, la délégation UNSA-Ferroviaire attire l'attention sur le fait que, malgré une approbation des agents et des économies qui seront faites sur les dépenses de taxi, cette nouvelle organisation est potentiellement génératrice de nouveaux irritants, voire d'accidents, car elle implique pour les ADC de conduire eux-mêmes des véhicules de service.**

**Quel est l'intérêt de mettre en place une organisation qui créera plus de problèmes qu'elle n'en résout ?**

**Contactez vos élus UNSA-Ferroviaire à l'adresse : [cse.fret@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse.fret@unsa-ferroviaire.org)**